

Le droit international face à la distinction public/privé



PROF. SAMANTHA BESSON
CHAIRE
DROIT INTERNATIONAL DES INSTITUTIONS

COURS 2021-2022
DU 24 FÉVRIER AU 7 AVRIL 2022



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

Conclusions et perspectives : vers un système de représentation internationale multiple



LEÇON DE CLÔTURE
7 AVRIL 2022

COURS 2021-2022
LE DROIT INTERNATIONAL FACE À
LA DISTINCTION PUBLIC/PRIVÉ



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

Programme



- 24 février Ouverture : une distinction instituante par, pour et dans un ordre juridique désinstitué
- 3 mars « Droit international public » et « droit international privé », généalogie d'une opposition malaisée
- 10 mars A la recherche d'un droit international du public ou des publics : les défis de la privatisation du public et de la publicisation du privé
- 17 mars Des « biens publics » internationaux : (p)oser la question institutionnelle
- 24 mars Les organisations internationales : des institutions « publiques » ?
- 31 mars L'Union européenne : les enjeux d'une hybridité public/privé programmée
- 7 avril Conclusions et perspectives : vers un système de représentation internationale multiple

Plan



1. Quelques rappels préalables : généalogie et intérêt de la distinction et relation public/privé en droit international
2. Retour sur les propositions principales : réinstaurer les publics en droit international pour mieux y articuler les privés
3. **Quelques perspectives d'avenir** : vers un système de représentation internationale multiple

Plan



1. Quelques rappels préalables : généalogie et intérêt de la distinction et relation public/privé en droit international
2. Retour sur les propositions principales : réinstaurer les publics en droit international pour mieux y articuler les privés
3. **Quelques perspectives d'avenir** : vers un système de représentation internationale multiple

Plan



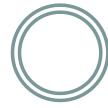
1. Quelques rappels préalables : généalogie et intérêt de la distinction et relation public/privé en droit international
2. Retour sur les propositions principales : réinstaurer les publics en droit international pour mieux y articuler les privés
3. Quelques perspectives **d'avenir** : vers un système de représentation internationale multiple

Plan



1. Quelques rappels préalables : généalogie et intérêt de la distinction et relation public/privé en droit international
2. Retour sur les propositions principales : réinstaurer les publics en droit international pour mieux y articuler les privés
3. Quelques perspectives **d'avenir** : vers un système de représentation internationale multiple

Préambule de la Charte des Nations Unies (1945)



Nous, peuples des Nations Unies résolus,

[...]

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

[...]

Art. 2(1) Charte des Nations Unies (1945)



L'Organisation des Nations Unies et ses Membres, dans la poursuite des buts énoncés à l'Article 1, doivent agir conformément aux principes suivants :

1. L'Organisation est *fondée sur* le principe de *l'égalité souveraine de tous ses Membres*.
2. [...]

Assemblée générale NU, Résolution 75/178, *Promotion d'un ordre international démocratique et équitable*, 28 décembre 2020



6. *Affirme* qu'un ordre international démocratique et équitable exige, entre autres choses, la réalisation des éléments suivants :

a) Le droit de tous les peuples de disposer d'eux-mêmes, en vertu duquel ils peuvent librement déterminer leur statut politique et œuvrer à leur développement économique, social et culturel ;

b) Le droit des peuples et des nations à la souveraineté permanente sur leurs richesses et ressources naturelles ;

c) Le droit de chaque être humain et de tous les peuples au développement ;

d) Le droit de tous les peuples à la paix ;

e) Le droit à un ordre économique international fondé sur l'égalité participation à la prise des décisions, l'interdépendance, l'intérêt mutuel, la solidarité et la coopération entre tous les États ;

f) La solidarité internationale, en tant que droit des peuples et des individus ;

g) La promotion et la consolidation d'institutions internationales transparentes, démocratiques, justes et comptables de leurs actes dans tous les secteurs de coopération, en particulier par l'application du principe de la pleine et égale participation à leurs mécanismes décisionnels ;

h) Le droit à une participation équitable de tous, sans discrimination aucune, à la prise de décisions aux niveaux national et mondial ;

i) Le principe de la représentation régionale équitable et respectueuse de l'équilibre entre les sexes dans la composition du personnel du système des Nations Unies ;

Références



- Samantha Besson & José Luis Martí, **‘The Legitimate Actors of International Law-Making – Towards a Theory of International Democratic Representation’**, (2018) 9:3 *Jurisprudence* 504-40.
- Samantha Besson, **‘Sovereign States and their International Institutional Order. Carrying Forward Dworkin’s Work on the Political Legitimacy of International Law’**, (2020) 2:2 *Jus Cogens* 111-38.
- Samantha Besson & José Luis Martí, **‘Cities as Democratic Representatives in International Law-Making’**, dans Helmut Aust et Janne Nijman (dir.), *Research Handbook on International Law and Cities*, Londres: Elgar 2021, 341-53.
- Samantha Besson, **‘Democratic Representation within International Organizations. From International Good Governance to International Good Government’**, (2022) 19 *International Organizations Law Review*, à paraître.
- Samantha Besson, **‘L’égalité des Etats membres de l’Union européenne : un nouveau départ en droit international de l’organisation des Etats ?’**, dans Edouard Dubout (dir.), *L’égalité des Etats membres de l’Union européenne*, Bruxelles: Bruylant 2022, à paraître.
- Samantha Besson & José Luis Martí, *Democratic International Law-Making*, Cambridge: Cambridge University Press 2023, à paraître.

Colloque des 23-24 juin 2022



Consenting to International Law
(Consentir au droit international)

URL

<https://www.college-de-france.fr/site/samantha-besson/symposium-2021-2022.htm>



Consenting to International Law

A Conference at the Collège de France, Paris

23-24 June 2022

23 JUNE 2022

Collège de France — Amph. Maurice Halbwachs

09.00-09.30 *Consenting to International Law, An Introduction*
Prof. Samantha Besson, Collège de France

Panel 1: Notions, Types and Roles of Consent

09.30-10.00 *Baseline Consent in International Law*

Prof. Christian Tams, University of Glasgow

10.00-10.30 *Reframing Normative Analyses of Consent*

Prof. David Lefkowitz, University of Richmond

10.30-11.00 Break

11.00-11.30 *Consentir n'est pas vouloir*

Prof. Alain Pellet, Université Paris X Nanterre

11.30-12.00 *Consenting to International Law in an Institutional/ized Context*

Prof. Catherine Brölmann, University of Amsterdam

12.00-12.15 *Comment*

Prof. Jean d'Aspremont, Ecole de droit de Sciences Po, Paris

12.15-13.15 *Panel Discussion* — All panelists

Panel 2: Objects of Consent

14.30-15.00 *Consenting to International Agreements*

Prof. Duncan Hollis, Temple Law School, Philadelphia

15.00-15.30 *Consent to the Content of Treaty Commitments: Myth and Reality*

Prof. Fuad Zarbiyev, Institut des hautes études internationales et du développement, Genève

15.30-16.00 Break

16.00-16.30 *Consent in the Evolving Climate Regime*

Prof. Jutta Brunnée, University of Toronto Law School

16.30-17.00 *Consent in/to International Investment Arbitration*

Prof. Laurence Boisson de Chazournes, Université de Genève

17.00-17.15 *Comment*

Pierre d'Argent, Université de Louvain

17.15-18.15 *Panel Discussion* — All panelists

24 JUNE 2022

Collège de France — Amph. Maurice Halbwachs

Panel 3: Subjects of Consent

09.30-10.00 *Consent, Sources, and Courts*

Juge Georg Nolte, Cour internationale de Justice, La Haye

10.00-13.00 *The Consent of International Organizations in International Law-Making*

Dr Fernando Lusa Bordin, University of Cambridge

10.30-11.00 Break

11.00-11.30 *Le consentement est-il la garantie du caractère démocratique du droit international ?*

Prof. Monique Chemillier-Gendreau,
Université Paris 7 Diderot

11.30-12.00 *Equal Consent and Participation in International Organizations*

Prof. Samantha Besson, Collège de France
& Prof. José Luis Martí, Pompeu Fabra University, Barcelona

12.00-12.15 *Comment*

Prof. Paolo Palchetti, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

12.15-13.15 *Panel Discussion*
All panelists

Panel 4 : General Conclusions and Discussion

14.30-15.00 *General Conclusions*

Prof. Yannick Radi, Université de Louvain

15.00-17.00 *General Discussion* — All panelists

17.00-17.15 *Concluding Words*

Prof. Samantha Besson, Collège de France

Publication du cours 2021-22



- Une version anglaise:
 - Samantha Besson, *The Public/Private Distinction and International Law*, Brill Research Perspectives in International Legal Theory and Practice, Leiden/Boston: Brill/Nijhoff 2023, à paraître.

- La version française:
 - Samantha Besson, *Le droit international de la république. Cours au Collège de France 2021-22*, Paris: Collège de France 2023, à paraître.

Merci de votre attention
et participation

